



3680, rue Jeanne-Mance  
Bureau 317  
Montréal (Québec)  
Canada  
H2X 2K5  
[www.culturemontreal.ca](http://www.culturemontreal.ca)  
T 514.845.0303  
T 514.845.0304  
[info@culturemontreal.ca](mailto:info@culturemontreal.ca)

## MÉMOIRE DE CULTURE MONTRÉAL

sur

### LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL 2011-2031

Mémoire présenté à :

**Communauté métropolitaine de Montréal**

Présentation faite par :

**Simon Brault, président de Culture Montréal**

**Montréal**  
**Le 29 septembre 2011**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1. Présentation de Culture Montréal</b>	<b>3</b>
<b>2. Nos principes directeurs en matière d'aménagement du territoire</b>	<b>4</b>
<b>3. Commentaires et recommandations sur les contenus</b>	<b>5</b>
a. Un outil de planification cohérent et rassembleur et un processus de consultation ouvert	5
b. Une opportunité de faire converger développement territorial, développement culturel et qualité de vie des citoyens	6
c. Une occasion de dynamiser le cœur culturel de Montréal et de mettre en valeur ses les pôles culturels de la région métropolitaine	7
d. Mise en valeur du patrimoine et des paysages patrimoniaux : au-delà de la valeur touristique	9
<b>4. Mise en œuvre et suivi du PMAD</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>12</b>

## 1. PRÉSENTATION DE CULTURE MONTRÉAL

Fondé en 2002, Culture Montréal est un groupe de citoyens, non partisan, qui met en lumière et suscite la contribution des arts et de la culture au développement de Montréal et de ses quartiers. Nous comptons plus de 1000 membres provenant des secteurs des arts, de la culture, des affaires, du développement communautaire local et de l'administration publique. Afin de nourrir son action et sa réflexion touchant les multiples enjeux du développement culturel à l'échelle urbaine, Culture Montréal a multiplié, au fil des ans, les activités de recherche, de concertation et de documentation. De plus, désireux d'encourager la participation active de ses membres, Culture Montréal s'est doté de plusieurs comités de travail, composés entièrement d'adhérents bénévoles et présidés par un membre du conseil d'administration.

Créé en 2005, le comité **Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT)** assure une veille en ce qui a trait aux projets, lois et règlements qui influent sur l'aménagement du territoire montréalais et présente des avis tant aux instances publiques décisionnelles et de consultation qu'aux promoteurs de grands projets. À ce jour, s'inspirant des travaux de réflexion du GPAT, Culture Montréal est intervenu dans de nombreux dossiers tels que le PPU du Quartier des spectacles, le projet du CHUM, l'échangeur Turcot, le Quartier Bonaventure, les Bassins du Nouveau Havre, les ateliers d'artistes à Montréal, le cadre d'intervention en art public de la Ville de Montréal, la refonte de la Loi sur le patrimoine culturel et autres dossiers d'aménagement ayant prise sur la qualité de vie des citoyens.

Les transformations du territoire montréalais bénéficient d'une attention toute particulière de la part de Culture Montréal puisqu'elles s'inscrivent dans un horizon temporel qui dépasse les objectifs immédiats des projets urbains. Dans son approche globale concernant le territoire, Culture Montréal aborde la ville et son espace comme un ensemble vivant qui doit favoriser l'expression des identités, de la créativité et des pratiques artistiques. En effet, le territoire est porteur de valeurs, et de ce fait, influence, reflète et subit les interactions sociales et culturelles.

## 2. NOS PRINCIPES DIRECTEURS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Afin de s'outiller pour l'étude de projets et pour la formulation de recommandations, le comité GPAT a développé **six principes directeurs**, lesquels ont été adoptés lors de l'assemblée générale annuelle de Culture Montréal le 18 mars 2005. Ainsi, les projets soumis à l'étude sont évalués selon les principes suivants :

- **la contribution réelle du projet au développement culturel de la ville;**
- **l'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus;**
- **les retombées sociales et économiques du projet;**
- **les bénéfices urbains du projet;**
- **la contribution du projet au développement durable;**
- **et la qualité du processus de développement du projet.**

Dans toutes ses interventions publiques portant sur les projets d'aménagement, le comité GPAT affirme d'emblée un parti pris en faveur d'un développement durable, capable d'intégrer, de concilier et d'équilibrer les préoccupations culturelles, économiques, sociales, patrimoniales, urbanistiques et écologiques. C'est dans cet esprit que nous nous sommes penchés sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Une initiative de l'envergure du PMAD modifiera, inéluctablement et invariablement, la façon dont nous percevons, investissons et marquons collectivement le territoire. Le PMAD aura aussi pour conséquence d'engendrer une nouvelle dynamique de relations sociales, d'échanges commerciaux et de déplacements au sein même des municipalités, tout comme il influencera, dans différentes mesures, leurs interrelations. Selon Culture Montréal, le Plan métropolitain de développement et d'aménagement du territoire, comme d'autres plans d'aménagement élaborés à l'échelle municipale ou des arrondissements/quartiers, doit être l'occasion de mettre en application les principes du développement durable et permettre la concrétisation des notions de justice économique, d'équité sociale, de souci environnemental et de développement culturel.

### 3. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR LES CONTENUS

#### a. Un outil de planification cohérent et rassembleur et un processus de consultation ouvert

Comme la plupart des métropoles à l'échelle internationale, Montréal fait face depuis sa fondation à des problèmes cycliques liés à des transformations sociales, démographiques, économiques, politiques et technologiques d'ordre local, régional, national ou mondial. La création même de la Communauté métropolitaine de Montréal peut être vue comme une réponse directe au développement accéléré de la région métropolitaine et aux enjeux générés par cette croissance. Aujourd'hui, alors que la santé et l'attractivité des villes repose sur des facteurs tels que la qualité de vie des citoyens, la gestion éclairée de l'étalement urbain, la mise en valeur des « actifs verts et bleus », la diversité des activités présentes sur le territoire et la capacité à s'adapter à l'économie du savoir, seule une vision du développement du territoire visant l'atteinte des plus hauts standards en matière de développement durable est envisageable.

Ainsi, Culture Montréal considère l'adoption et la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) comme **une occasion historique de s'attaquer aux grands enjeux métropolitains en mettant de l'avant une approche axée sur le développement durable et s'inspirant des meilleures pratiques adoptées à Helsinki, Tokyo, Paris, Sydney et Seattle, pour ne citer que ces exemples. Doivent ainsi être considérés, à titre d'objectifs ultimes et légitimes du PMAD la justice économique, l'équité sociale, la protection environnementale et la promotion des droits culturels.** Nous sommes d'avis que le PMAD et le plan d'action qui en découlera constituent **des outils valides de planification du développement territorial, conférant un pouvoir légitime à la CMM tout en n'empiétant pas sur les sphères de compétence des MRC et municipalités.** C'est également un outil qui laisse espérer un contrôle et un suivi améliorés du déploiement du territoire, par la création d'objectifs, d'orientations et de critères d'évaluation communs à l'ensemble des municipalités. Nous sommes d'avis que toutes les municipalités membres de la CMM en tireront profit à court, moyen et plus long terme.

De plus, le PMAD est le résultat d'une consultation publique dont Culture Montréal souhaite souligner la qualité. Par son écoute active et une intégration, dans la mesure du possible, des préoccupations des parties prenantes dans le projet de PMAD, la CMM a réussi à faire converger des systèmes de valeurs comportant assurément certaines différences. Cette ouverture vers la communauté et cette transparence doivent continuer d'être le *modus operandi* de la CMM en ce qui a trait au PMAD. Ainsi, la CMM devrait mettre en place divers mécanismes d'information, de concertation et de consultation liés à la mise en œuvre et au suivi du PMAD, mécanismes invitant la participation non seulement de l'administration publique mais des citoyens, des représentants de groupes d'intérêts et d'autres membres de la société civile. Après avoir suscité un intérêt marqué pour la PMAD par le biais de la présente consultation, la CMM doit pouvoir maintenir l'écoute du citoyen et l'encourager à créer, avec les instances officielles, une communauté vibrante. Elle fera ainsi la promotion du rôle du citoyen à titre de porteur individuel du bien-être collectif.

**Recommandation : Culture Montréal recommande que la CMM mette à contribution la société civile, et plus spécifiquement les acteurs du développement culturel, au sein des instances de suivi du PMAD. Un réel système de démocratie participative doit permettre aux citoyens d'être partie prenante du développement de différents projets et de suivre de près leur évolution; et d'agir à titre de témoins avisés de la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement.**

**b. Une opportunité de faire converger développement territorial, développement culturel et qualité de vie des citoyens**

A prime abord, Culture Montréal aimerait souligner la présence de plusieurs idées fortes et porteuses d'avenir dans le PMAD. Mentionnons notamment les points suivants :

- La volonté de la CMM de densifier de façon importante les zones d'occupation commerciale et résidentielle, ceci afin de recréer des environnements propices à une vie de quartier animée et afin de limiter le dézonage de terres agricoles ou de milieux naturels;
- L'approche *Transit Oriented Development*, qui a déjà fait ses preuves dans plusieurs villes;
- Le renforcement et le développement du réseau de transport en commun;
- Le désir de mettre fin à l'étalement urbain en proposant un périmètre métropolitain.

Loin de vouloir diminuer la valeur des contenus et des propositions que recèle le PMAD, Culture Montréal aimerait y contribuer en proposant de miser encore davantage sur la culture comme élément constituant de la qualité des milieux de vie et, conséquemment, de la qualité de vie des citoyens..

Culture Montréal considère la culture comme une des assises du développement des territoires. Notre approche s'inscrit dans une mouvance internationale pour l'intégration de la culture à titre de quatrième pilier du développement durable. Cette vision s'est notamment cristallisée par l'adoption, en 2005, de la Convention sur la diversité des expressions culturelles (ONU) et par la signature, par au-delà de 250 villes (dont Montréal) dans le monde, de l'Agenda 21 de la culture promu par l'organisation internationale Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Notre vision du développement durable est également en phase avec celle mise de l'avant par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa démarche pour l'adoption d'un Agenda 21 de la culture pour le Québec à l'automne 2011. En effet, l'Agenda 21 de la culture pour le Québec est un cadre de référence qui viendra préciser les principes à respecter et les objectifs à viser pour intégrer pleinement la culture dans le développement durable de la société québécoise.

**Recommandation : Nous sommes d'avis que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) aura une portée et un sens encore plus importants s'il met de l'avant une définition du développement durable qui inclut à juste titre la culture.**

On comprend, à la lecture du document, que la « qualité de vie du citoyen » est le fil conducteur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Toutefois, cette notion est peu évoquée, ou explicitée, alors qu'elle devrait être au cœur même de l'argumentaire venant soutenir chacun des éléments du PMAD. Telle que nous l'entendons, la « qualité de vie du citoyen » est intrinsèquement liée aux principes de participation citoyenne; d'égalité des chances de prospérer; d'accessibilité à divers services, privés et publics; d'appartenance individuelle et collective à la communauté, allant de l'hyperlocal au national; et de développement individuel par le biais d'un environnement propice à l'expression de sa créativité. Les lieux de création, de diffusion, de production et de formation culturelle; la présence de créateurs, d'artistes, de compagnies artistiques et d'enseignants en loisirs culturels; des espaces publics (parcs, espaces verts, écoles, bibliothèques, etc) où s'exprime un souci certain de l'architecture et du design; les lieux historiques et patrimoniaux, l'art public ainsi que les paysages propres au territoire, animent la vie d'un quartier et contribuent à donner sens à l'espace urbain. La littérature est

vaste, sans appel, et les exemples abondent : la présence des arts et de la culture dans une communauté contribue fortement à la cohésion sociale et au renforcement du sentiment d'appartenance.

**Recommandation : Culture Montréal est d'avis que les arts et à la culture ne peuvent être soustraits d'une définition exhaustive et transversale de ce qu'est la « qualité du milieu de vie » ou la « qualité de vie des citoyens » et invite la CMM à exprimer haut et fort ce principe au cœur même du PMAD.**

Plusieurs municipalités reconnaissent d'emblée la valeur des arts et de la culture, leur capacité de faire rayonner la cité et de faire vibrer les habitants d'une communauté au diapason. Notons entre autres que plusieurs des MRC et municipalités sur le territoire ont adopté une politique de développement culturel et jouissent ainsi d'une entente sur le développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Conditions féminine du Québec. Laval, les MRC de l'Assomption, de Marguerite-d'Youville et de Vaudreuil-Soulanges; et les villes de Longueuil, de Repentigny, de Sainte-Thérèse, de Saint-Eustache et de Montréal sont du nombre. La Ville de Laval s'affiche officiellement comme la « capitale du chant choral », tandis que la Ville de Montréal fait valoir qu'elle est notamment celle de la danse et des arts du cirque. Désireuse de miser sur l'incroyable effervescence culturelle présente sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté une série de politiques et de plans où la culture est une figure de proue - dont la Politique de développement culturel (2005), le Plan d'action Montréal, métropole culturelle (2007), Plan de développement durable (version 2011), et le Plan stratégique de développement économique (2011).

**Recommandation : Par le biais du PMAD, la CMM doit inciter les acteurs municipaux à inscrire le développement culturel comme une responsabilité collective et comme élément intrinsèque du déploiement du territoire et de la qualité du milieu de vie. Cette vision doit ensuite être cristallisée par l'adoption et la mise en œuvre de politiques culturelles à la fois représentatives des enjeux de chaque municipalité et fidèles à la stratégie de développement régional.**

La CMM devrait notamment, dans le PMAD, illustrer l'importance du territoire comme élément et ferment du développement culturel, et vice versa. Au même titre que Montréal tire sa réputation de capitale créative du travail des générations d'artistes qui y ont œuvré, ces derniers tirent leur inspiration à même le terreau unique et fertile de la métropole.

**c. Une occasion de dynamiser le cœur culturel de Montréal et de contribuer au déploiement des pôles et quartiers culturels de la région métropolitaine**

Le PMAD identifie de façon claire et précise les grands défis qui attendent Montréal au cours des 20 prochaines années. Toutefois, dans l'ensemble du document, peu est dit sur le fait que le centre-ville constitue en quelque sorte le pivot du développement pour l'ensemble du territoire. La concentration d'activités économiques et culturelles animant le centre de la Ville de Montréal génère un rayonnement et des bénéfices pour l'ensemble de la région.

**Recommandation : Le PMAD devrait rappeler l'importance du cœur de la métropole comme centre d'affaires et, sur le plan culturel, comme « port international » d'échanges culturels et comme creuset d'histoire, de patrimoine, de création artistique, de diffusion et de production en culture.**

Nous aimerions que le PMAD, par diverses orientations et objectifs notamment liés au transport et à l'aménagement, vise la dynamisation du cœur culturel de Montréal (comprenant mais n'étant pas limité au Quartier des spectacles) tout en facilitant l'interactivité avec les pôles et quartiers culturels, existants ou en devenir, répartis sur le territoire. **L'évolution du réseau de transport en commun et autoroutier afin qu'il desserve correctement les lieux culturels de la métropole et ce, au-delà des horaires de pointe, devrait faire partie des mesures envisagées. L'orientation 2 devrait être développée en ce sens.**

Dans un ordre d'idées similaire, la fréquence et la dynamique des interactions entre les divers pôles de la région métropolitaine, entre eux et avec le centre de Montréal, sont également peu évoquées. À cet effet, nous aurions aimé voir les particularités et les richesses de chacun des 5 grands territoires reconnues, au-delà de leurs composantes vertes, touristiques ou patrimoniales, et percevoir comment les composantes majeures de la fibre métropolitaine sont liées entre elles et peuvent se nourrir mutuellement. L'orientation 3 du PMAD pourrait être développée en ce sens.

**Le développement des quartiers et pôles culturels est inscrit comme une priorité dans le Plan d'action Montréal, métropole culturelle 2007-2017, un document qui a été entériné par les trois paliers de gouvernement, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Culture Montréal, à l'occasion du Rendez-vous Montréal, métropole culturelle, tenu en novembre 2007.**

L'aménagement du Quartier des spectacles, au centre-ville de Montréal, constitue sans aucun doute la réalisation la plus spectaculaire issue de ce plan d'action. Le Quartier des spectacles est au cœur de la vie artistique et culturelle montréalaise; il rayonne dans toute la région métropolitaine et doit faire l'objet de mesures précises et musclées visant sa fréquentation par la population locale et régionale et par les touristes. **Toutefois, dans une métropole culturelle digne de ce nom, la présence des arts et de la culture doit se faire sentir sur tout le territoire, dans tous les quartiers et arrondissements. Les arts et la culture doivent être portés par les citoyens, et s'inscrivent comme une dimension essentielle de la vie en communauté. C'est là que la notion de pôle et de quartier culturel prend tout son sens.**

À l'instar des pôles sportifs ou de santé, les pôles culturels présentent l'avantage de concentrer une masse critique de ressources et de capital humain en un territoire géographique défini, permettant ainsi d'offrir des services de qualité supérieure à la population tout en favorisant l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux savoirs générés par les professionnels du secteur. Au-delà d'une amélioration de l'offre de services et de la valorisation des investissements dans les infrastructures culturelles, ces concentrations offrent aussi le potentiel d'amplifier le rayonnement des talents et de la créativité présents sur le territoire métropolitain. À ce titre, les concentrations culturelles ont la double valeur de mieux servir la qualité de vie dans la métropole et de contribuer à son développement durable et à son positionnement stratégique parmi les agglomérations métropolitaines. **Aussi, l'identification des lieux culturels d'intérêt métropolitain (tels que présentée au point 1.4) devrait aller au-delà des simples infrastructures de diffusion culturelle pour se pencher sur le rôle essentiel des espaces de création, de production et de formation, ainsi que les œuvres d'art public, répartis sur l'ensemble du territoire et formant un complexe écosystème culturel.** Lorsque regroupés géographiquement, ces lieux constituent d'exceptionnels pôles de créativité qui gagneraient à être mis en valeur.

**Recommandation :** Culture Montréal recommande que les critères d'identification des lieux culturels d'intérêt métropolitain soient revus afin d'y intégrer les notions de portée locale et de positionnement stratégique dans l'écosystème culturel. Ainsi, que soient considérés : les groupes majeurs d'œuvres en art public et les lieux dédiés à la création, à la production, à la diffusion et à la formation artistique. Nous recommandons également que l'accent soit mis sur les pôles



**culturels comme catalyseurs de richesse et de créativité, et que de réels moyens soient mis en place pour leur identification et leur mise en valeur.**

Fidèle à l'engagement pris dans le cadre du plan d'action 2007-2017 et à sa mission de démocratisation des arts et de la culture inscrite dans sa politique culturelle, la Ville de Montréal a lancé, en 2009, un important processus de consultation afin « **d'analyser l'opportunité et la faisabilité de la consolidation et du développement de quartiers culturels à Montréal.** »

Un document d'orientation sera présenté devant la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal le 21 septembre prochain. Les citoyens et organismes seront invités à faire part de leurs commentaires et propositions par le biais d'une consultation publique qui aura lieu en octobre. Ce document d'orientation repose sur un solide travail de recherche et d'analyse de même qu'il reprend les avis exprimés lors d'une tournée de consultations menée auprès des responsables de la culture et de l'urbanisme dans tous les arrondissements de Montréal. Les considérations des services corporatifs concernés de la ville centre et d'un certain nombre d'autres acteurs de la scène culturelle et de la société civile, dont Culture Montréal, ont aussi été intégrées à la réflexion.

Les auteurs du document adhèrent à la définition de quartier culturel discutée par les membres de Culture Montréal à l'occasion de sa dernière assemblée générale annuelle, le 28 octobre 2010 :

« Un milieu de vie animé, où la présence des arts et de la culture est reconnue comme une contribution essentielle au développement harmonieux des communautés locales, notamment en ce qui a trait au sentiment d'appartenance, à la vitalité économique, aux relations entre citoyens, à la qualité du milieu de vie, etc. ».

**Les auteurs du document municipal estiment qu'il permettra d'enrichir la réflexion entourant l'élaboration du prochain plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, lequel devra également et, obligatoirement, s'inspirer du PMAD.**

**Recommandation : Culture Montréal invite la CMM, dans la rédaction du PMAD, à tenir compte du contenu du document de la Ville de Montréal sur les quartiers culturels, comportant « plus d'une trentaine de pistes de réflexion sur les moyens nécessaires pour faciliter la consolidation et le développement de quartiers culturels ». Certaines de ces pistes, si elles sont évoquées dans le PMAD, pourraient inspirer les membres de la CMM dans leurs réflexions sur l'urbanisation/la réorganisation du territoire.**

**Commentaire [m1]:** PDM : à voir absolument!!!

Au moment même où la densification des zones habitées est mise de l'avant par l'approche TOD, il est intéressant de faire valoir la nécessité d'inclure une composante culturelle dans cette approche du « quartier dynamique ». Ainsi, faisons valoir que la présence d'infrastructures culturelles, voire communautaires, est une plus-value dans le développement de TOD. Centres culturels, bibliothèques, diffuseurs et autres sont, par essence, des lieux de rassemblement et constituent souvent le cœur des quartiers. Ce « noyau civique, culturel ou villageois » doit prendre racine, là où la densité de population le commande. Pour leur part, les espaces dédiés à la création et la production artistique, lieux permettent à l'artiste et au créateur d'inscrire son travail dans un contexte de multisectorialité et de proximité, doivent également être considérés comme une plus-value, voire une composante essentielle, du paysage des quartiers.

Enfin, Culture Montréal aimerait inviter les municipalités considérant la construction ou la mise en place de nouveaux lieux de diffusion culturelle, à évaluer *a priori* l'offre culturelle existante à l'échelle

locale, municipale et régionale; et à favoriser l'accès cette offre, notamment par le biais d'un service de transport en commun amélioré. En concentrant leurs efforts sur la mise à niveau des installations existantes; sur des mesures incitatives à la fréquentation desdits lieux; et en priorisant la création de lieux culturels dans des zones où existe une forte demande (i.e. zones mixtes densifiées ou TOD), les planificateurs du développement urbain contribuent non seulement à la pérennité, mais également à la dynamisation, des lieux de diffusion, pôles et quartiers culturels existants ou en développement.

#### **d. Mise en valeur du patrimoine et des paysages patrimoniaux : au-delà de la valeur touristique**

La volonté exprimée, dans le PMAD, d'encourager l'identification, la protection et la mise en valeur de lieux et de paysages patrimoniaux est louable mais nous nous interrogeons sur les effets réels de ce souhait étant donné que la CMM n'a pas de pouvoir législatif ou réglementaire en la matière. Nous reconnaissons l'existence d'une importante expertise en patrimoine sur le territoire métropolitain, tant dans les municipalités que les associations ou les institutions publiques ou académiques. Cependant, un engagement du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de concert avec le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire et la CMM nous semble nécessaire afin que soit encouragée, dans chaque municipalité, la réalisation et la mise à jour d'inventaire rigoureux en ce qui a trait au patrimoine bâti, paysager et archéologique et afin que soit mises en place des mesures efficaces de protection et de mise en valeur des lieux, monuments et paysages patrimoniaux. Cet engagement des autorités nationales et métropolitaines devrait aussi appuyer la reconnaissance des organismes en patrimoine comme partenaires de cette importante opération.

Soulignons ici le travail exemplaire et étendu qu'a fait la Ville de Montréal, en collaboration avec des organismes du milieu comme Héritage Montréal ou les sociétés d'histoire de, au fil des ans afin d'identifier et protéger ses lieux, sites et monuments patrimoniaux, ceux-ci constituant l'une des plus grandes richesses de la métropole. Le manque de ressources capables de se livrer au travail de repérage, de classification et, le cas échéant, de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti, demeure une problématique courante pour plusieurs municipalités.

**Recommandation : Le gouvernement du Québec devrait s'associer à la Communauté métropolitaine de Montréal et la doter, elle ou à défaut une autre instance, de moyens qui lui permettrait de réaliser pleinement les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager de la métropole mentionnés aux points 3.3 et 3.4 du projet de PMAD et d'aider les municipalités dans leurs démarches à cette fin.**

À l'instar d'Héritage Montréal, Culture Montréal rappelle que la CMM, par le biais du PMAD, devrait éviter d'instrumentaliser le patrimoine en lui attribuant premièrement voire uniquement une valeur récréotouristique. Dans ce sens, il serait tout indiqué de revoir ses critères d'identification du patrimoine (au point 3.4) pour y inclure les notions de valeur identitaire, historique et symbolique, ainsi que la valeur d'innovation et de créativité – au lieu de la valeur d'originalité, qui s'explique mal.

Nous supportons également Héritage Montréal dans sa demande afin que le PMAD comprenne une définition unifiée du patrimoine, qui soit en concordance avec ces des conventions internationales et de la future loi sur le patrimoine culturel du Québec.

#### 4. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PMAD

Culture Montréal se questionne sur les mécanismes et moyens qui assureront la mise en œuvre du PMAD, et sur la façon dont on pourra s'assurer d'une réelle « harmonie de pensée » entre le PMAD et les divers plans, schémas et autres outils de planification élaborés à l'échelle des arrondissements, des municipalités et des MRC. Faire concorder les divers plans dont les municipalités et quartiers se sont dotés au fil des ans et les impératifs cités au PMAD demeure un, sinon le plus grand, défi!

La réalité d'une ville est celle d'un espace en constante mouvance, où doivent se marier, dans la plus grande harmonie possible, l'histoire des vieux quartiers et les nouvelles architectures, les espaces repensés des quartiers en émergence ou en renouveau. Ceci implique la création d'une trame urbaine cohérente qui impose certaines bases de réflexion et d'action commune non seulement à toutes les municipalités de la CMM, mais à chacun des arrondissements gérés de façon indépendante. Nous sommes d'avis que l'approche proposée par la CMM, axée sur la densification, la mixité des usages, la diversité des expériences et l'accès aux infrastructures, notamment aux lieux culturels, devrait être le canevas dont se servent les arrondissements pour élaborer leurs plans de développement.

Mais comment assurer que le PMAD aura un réel effet d'entraînement auprès des villes et MRC? En prenant pour exemple la Ville de Montréal, quels seront les mécanismes qui permettront un réel dialogue entre le PMAD et le futur plan d'urbanisme de la ville, le Plan de développement économique, les multiples PPU, le Plan de développement durable, le Plan 2007-2017 Montréal, métropole culturelle, le Plan Montréal 2025, le Plan Montréal Ville UNESCO de Design, et cetera? Cette question demeure entière.

**Principes directeurs du Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT) de Culture Montréal**

---

- 1. La contribution réelle du projet au développement culturel de la ville**
  - a. Intégration d'une préoccupation authentique à l'égard de la créativité, des arts et des enjeux culturels aux différentes étapes de développement du projet.
  - b. Valorisation d'une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire par opposition à une approche trop spécialisée, fermée ou exclusive.
  - c. Prise en compte des éléments patrimoniaux et identitaires.
  - d. Vision du développement culturel et artistique à long terme sur le site choisi.
  - e. Impacts sur les créateurs et les organismes artistiques et culturels déjà établis sur le territoire choisi.
  
- 2. L'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus**
  - a. Prise en compte des objectifs des politiques de développement culturel ou du patrimoine de la ville.
  - b. Contribution à la réalisation des grands objectifs du Plan d'urbanisme de la ville.
  - c. Conformité avec les objectifs de la Stratégie montréalaise du développement durable.
  - d. Prise en compte de la Charte montréalaise des droits et responsabilités des citoyens.
  
- 3. Les retombées sociales et économiques du projet**
  - a. Inclusion des jeunes et des citoyens de diverses origines ethnoculturelles.
  - b. Contribution au développement de la créativité, au partage des savoirs et à l'employabilité à l'échelle locale et municipale.
  - c. Retombées économiques pour les quartiers environnant le site retenu.
  - d. Connexions entre le projet et la population du quartier.
  
- 4. Les bénéfices urbains du projet**
  - a. Contribution à la réappropriation des lieux et valeur identitaire du projet;
  - b. Valorisation d'usages quotidiens, saisonniers et permanents des installations;
  - c. Amélioration de la qualité des espaces publics;
  - d. Relations entre le projet et le développement d'autres espaces de la ville.
  
- 5. La contribution du projet au développement durable**
  - a. Degré de prise en compte des facteurs environnementaux ( énergie, écologie, eau, transport ).
  - b. Caractère exemplaire du projet et des innovations qu'il comporte.
  - c. Obtention des certifications et des témoignages de reconnaissances recherchés.
  
- 6. La qualité du processus de développement du projet**
  - a. Transparence et présence de mécanismes d'évaluation indépendants.
  - b. Qualité de l'accès à l'information.
  - c. Prise en compte réelle de la participation des citoyens et des résultats des consultations publiques.
  - d. Valeur pédagogique du processus.